

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juin 2017

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 5 juin 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
MM. les conseillers	Johanne Fillion Rémi Fortin Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

EST ABSENTE

Mme la conseillère	Jessy Leclerc
--------------------	---------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2017-06-087 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-088 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Yvette Boulay, dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-089 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent trente-neuf mille deux cent quarante-six dollars et trente-trois (139 246,33 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de seize mille sept cent quarante-trois dollars et dix-huit (16 743,18\$), et les salaires nets payés au montant de dix mille deux cent cinquante-trois dollars et treize (10 253,13 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent soixante-six mille deux cent quarante-deux dollars et soixante-quatre (166 242,64 \$).

QUE ces dépenses comportent les chèques numérotés de 554 à 586.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés

2017-06-090

ACHAT DE DRAPEAUX – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – IMPRIMERIE L'EXCALIBUR – MATANE

CONSIDÉRANT QUE les drapeaux actuels sont détériorés par les intempéries et les années;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité des administrateurs publics de demeurer vigilants et d'utiliser des drapeaux en bon état et de format réglementaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de deux (2) drapeaux de la municipalité de Saint-René-de-Matane chez «Imprimerie L'Excalibur de Matane», au coût de cent soixante et cinq dollars (165 \$) l'unité pour un total de trois cent trente dollars (330 \$) taxes en sus.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS,**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 670.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVETURE DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE – RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – CHEMINS MUNICIPAUX - SAINT-RENÉ-DE-MATANE – 29 MAI 2017

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 29 mai 2017 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au projet «Rapiéçage d'asphalte – Chemins municipaux – Saint-René-de-Matane».

2017-06-091

ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRE SUR INVITATION ÉCRITE – RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – CHEMINS MUNICIPAUX - SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement au projet «Rapiéçage d'asphalte – Chemins municipaux – Saint-René-de-Matane».

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Pavages Laurentiens, Division. De Sintra Inc., le contrat concernant «Rapiéçage d'asphalte – Chemins municipaux – Saint-René-de-Matane», pour la somme de quarante et un mille huit cent quatre-vingt-six dollars et soixante (41 886,60\$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 29 mai 2017.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juin 2017

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2017-06-092

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-PR-02 (2), INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE DE L'ARTICLE 4.2.5.4 « POSTE D'ESSENCE » DANS LA ZONE 16-C

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Jessy Leclerc a donné lors de la séance du 3 avril 2017 un avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal le règlement numéro 2017-02, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'autoriser la classe d'usage de l'article 4.2.5.4 « Poste d'essence » dans la zone 16-C sera présenté pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 2017-PR-01 (1) a été adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été affiché aux endroits désignés le 2 mai 2017, et publié dans le journal *l'Avantage gaspésien*, édition du 10 mai 2017, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 juin 2017 à 19 heures, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire a précisé l'objet du règlement et sa portée;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le second projet de règlement numéro 2017-PR-02(2), intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'autoriser la classe d'usage de l'article 4.2.5.4 « Poste d'essence » dans la zone 16-C.

QUE le second projet de règlement numéro 2017-PR-02 (2) est identique au premier projet de règlement numéro 2017-PR-(1).

QUE ce projet de règlement est soumis à l'approbation référendaire.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-093

ADOPTION – RÈGLEMENT 2017-04, INTITULÉ, « RÈGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX RÉALISÉS EN URGENCE DUS AU GEL DE LA CONDUITE DES EAUX USÉES, DESSERVANT LE SECTEUR DU RUISSEAU-GAGNON », DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000 \$) ET UN EMPRUNT DE TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000 \$) REMBOURSABLE EN 20 ANS

CONSIDÉRANT QUE M. le conseiller Rémi Fortin a donné, lors de la séance du 1^{er} mai 2017, un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2017-04, intitulé « Règlement concernant des travaux réalisés en urgence dus au gel de la conduite d'eaux usées desservant le secteur du Ruisseau-Gagnon » décrétant une dépense de trois cent mille dollars (300 000\$) et un emprunt de trois cent mille dollars (300 000\$) remboursable en 20 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juin 2017

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2017-04, intitulé « Règlement concernant des travaux réalisés en urgence dus au gel de la conduite des eaux usées desservant le secteur du Ruisseau-Gagnon », décrétant une dépense de trois cent mille dollars (300 000\$) et un emprunt de trois cent mille dollars (300 000\$) remboursable en 20 ans.

DE déposer le règlement numéro 2017-04 dans le « Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane », à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

QUE ce projet de règlement est soumis à l'approbation référendaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-094

11^E FESTIVAL DE TROIS-PISTOLES EN CHANSONS – PARTICIPATION DE DEUX CITOYENNES DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CONTRIBUTION AU LIVRE SOUVENIR 2017

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE contribuer pour un montant de soixante-quinze dollars (75 \$) au 11^e Festival de Trois-Pistoles en chansons qui se déroulera en juillet 2017, par l'achat d'une publicité (1/8 de page) dans le livre souvenir de cette activité.

D'adresser des félicitations à Mmes Adèle Charette et Nadia Bérubé de Saint-René-de-Matane, faisant partie des 16 demi-finalistes de ce concours de renommée provinciale, dans la catégorie « Auteur-compositeur-interprète » et des 20 demi-finalistes de la catégorie « Interprète 25-39 ans ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 110 00 493.

2017-06-095

ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE – MINES SELEINE – SAISON HIVERNALE – CORRECTION DE PRIX-

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-05-076 autorisant l'achat de sel à déglacage au coût de cent onze dollars (111\$), la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la tonne métrique a changé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'apporter la correction suivante à la résolution numéro 2017-05-076;

QUE le coût est de cent neuf dollars et soixante-quinze (109,75\$), la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane au lieu de cent onze dollars (111\$), la tonne métrique, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-096

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT AU MONTANT DE TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000\$) – CAISSE DES JARDINS DE LA MATANIE/CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE renouveler la marge de crédit de trois cent mille dollars (300 000 \$), à taux variable, pour les opérations courantes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juin 2017

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-097 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL – ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE MUNICIPALE – JANVIER À MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay informe le conseil municipal que le rapport semestriel incluant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2017 est déposé dans les archives municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport semestriel de janvier à mai 2017 incluant l'état comparatif de la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-098 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION – TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC 150) – « PROJET AMÉLIORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE », 2 RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE;

CONSIDÉRANT la contribution non-remboursable en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150);

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue et adjugée pour la réfection extérieure du centre communautaire est moindre que prévue à la demande de soumission initiale;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique Canada pour les régions de l'Est a accepté des modifications à l'entente afin d'utiliser le surplus monétaire pour effectuer la réfection de la toiture du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur de Construction Aubin Fillion, le contrat concernant « La réfection de la toiture du centre communautaire », 2 rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, pour la somme de quatorze mille deux cent dollars (14 200\$), taxes en sus, le tout conformément à la soumission datée du 5 mai 2017.

QUE l'entrepreneur doit disposer des rebuts au site d'enfouissement de Matane.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 23000 000.

2017-06-099 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL – GESTION CONSEIL PMI – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juin 2017

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le programme de prévention en santé sécurité au travail réalisé par Gestion Conseil PMI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du programme de prévention de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-100

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – SEMAINES DES 23 ET 30 JUILLET 2017

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'autoriser la fermeture du bureau administratif de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 23 juillet au 5 août 2017 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-101

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION – FRAIS DE SERVICE – CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE/CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'entente tarifaire concernant les frais de service couvrant les transactions au compte bancaire n° 400058 à la Caisse Desjardins de La Matanie/Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent.

D'accepter les frais fixes mensuels de soixante dollars (60 \$), lesquels seront débités du compte n° 400058 le premier jour ouvrable de chaque mois, et ce, pour la période précédente.

D'autoriser M. le maire Harold Chassé et Mme la directrice générale et secrétaire trésorière Yvette Boulay à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-102

FÉLICITATIONS – POMPIERS – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE - MRC DE LA MATANIE – INONDATION DU 7 MAI 2017

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu;

D'adresser des félicitations aux pompiers du service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie pour leur travail lors de l'inondation survenue le 7 mai 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-103

DESCHÊNES ET DOIRON AVOCATS - MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DE QUÉBEC ET SYLVAIN AUDIT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le paiement de la facture de l'avocat Me Jean Deschênes au montant de dix mille huit cent trente-cinq dollars et soixante (10 835,60\$) pour les honoraires et déboursés professionnels dans le dossier CSR 100-17-001131-103 tel qu'il appert à la mise en demeure datée du 18 mai 2017.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
La conseillère Joyce Bérubé se retire de la décision.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juin 2017

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 190 00 412

2017-06-104

GLISSEMENT DE TERRAIN – 102, AVENUE SAINT-RENÉ – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – M. GHISLAIN OUELLET – OFFRE DE VENTE DU TERRAIN – MATRICULE 1296-77-1603

CONSIDÉRANT QUE le terrain du 102, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, matricule 1296-77-1603, propriété de M. Ghislain Ouellet situé en bordure de la rivière Matane est majoritairement dans un secteur à risque d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire déplace sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datée du 4 mai 2017, le propriétaire offre à la municipalité de Saint-René-de-Matane la possibilité d'acquérir le terrain pour la somme d'un dollar (1\$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne désire pas se porter acquéreur du terrain situé au 102, avenue Saint-René à Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-105

ENTRETIEN DE CHEMIN À DOUBLE VOCATION – TRANSPORTS DE BOIS SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE DE COMPENSATION – SAISON 2017-2018 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours:

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65	Toutes les essences	1 828 voyages

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation dans le cadre de l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 2,65 km.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-106

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN – EXCLUSION DE L’OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L’ALÉNA

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l’ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE lors d’une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d’ingrédients laitiers qui vient d’être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l’Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l’ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l’Accord sur l’agriculture de l’Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE malgré cette exclusion, depuis l’entrée en vigueur de l’ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d’une valeur de 50 millions de dollars, à de plus 177 000 tonnes, valant plus d’un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l’ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l’inclusion de la gestion de l’offre dans les négociations de l’ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d’emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l’offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en rapportant des retombées positives pour l’ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu’au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l’offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l’offre;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au gouvernement du Canada d’exclure la gestion de l’offre de toute renégociation de l’Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s’assurer de préserver intégralement la gestion de l’offre.

DE transmettre copie de la présente résolution au bureau du Premier Ministre du Canada.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-107

DEMANDE DE CITOYEN – INSTALLATION D’UN REGARD POUR CANALISER LES EAUX DE RUISSELLEMENT – RUE GAGNON- TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, une accumulation d’eau se fait à l’entrée de la rue Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE l’eau s’écoule sur le terrain du propriétaire voisin situé au 103, rue Gagnon, longe la fondation et pénètre au sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datée du 19 mai 2017, le propriétaire concerné demande à la municipalité de Saint-René-de-Matane de réaliser des travaux afin de corriger la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'installation d'un regard pour canaliser les eaux de ruissellement afin de remédier à la situation.

QUE ces travaux sont réalisés dans le cadre des travaux de voirie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-108

TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE - ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX – BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés sont recommandés dans le plan d'intervention en infrastructures routières locale (PIIRL) de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été acceptés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont donc tels que les recommandations au PIIRL, soit des travaux de scellement de fissures, de reconstruction de trois (3) ponceaux et de travaux palliatifs sur trois (3) autres ponceaux sur le chemin de la Réserve-Faunique (année 1) ainsi que des travaux de resurfacement mince et de travaux palliatifs sur deux (2) ponceaux sur la route de la Boucanerie (année 3);

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech Qi inc. a présenté un budget d'honoraires professionnels pour l'élaboration des plans et devis pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter le budget d'honoraires professionnels de vingt mille trois cent cinquante dollars (20 350\$), taxes en sus, le tout conformément à l'offre datée du 24 mai 2017.

QUE le coût des honoraires professionnels pour l'élaboration des plans et devis sont assumés par le fond général de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-109

PRISE D'ACTE - MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 5 JUIN 2017

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 5 juin 2017, à savoir :

Retour au travail

Michaël Tremblay

Travaux publics

5 juin 2017

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-110

DÉSIGNATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT SURNUMÉRAIRE EN URBANISME – PÉRIODE ESTIVALE 2017 – SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 août 2014, la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la résolution 2014-08-176, afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a embauché un inspecteur en bâtiment surnuméraire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matane a embauché un étudiant pour agir à titre d'adjoint technique en urbanisme pour la période estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE désigner M. Félix Mathieu Bégin, à titre d'inspecteur en bâtiment surnuméraire;

D'autoriser M. Félix Mathieu Bégin à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-111

**ACHAT ET INSTALLATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE – HOTTE DE POÊLE – PLOMBERIE
G. ET D. GAUTHIER INC.;**

CONSIDÉRANT la subvention reçue du Programme Nouveaux Horizons Aînés pour l'amélioration du centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique – Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat et l'installation d'une hotte de poêle pour les besoins des utilisateurs du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme le conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjudger en faveur de Plomberie G. et D. Gauthier inc., le contrat concernant l'achat et l'installation d'une hotte de poêle au centre communautaire, 2 rue de La Fabrique, pour la somme de mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars (1 479 \$), taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, datée du 5 avril 2017.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte l'achat et l'installation de la hotte de cuisine conditionnellement l'acceptation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 23000 000.

2017-06-112

**ACHAT ET INSTALLATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE – ENSEMBLE THERMOPOMPE
DAIKIN AURORA – PLOMBERIE G. ET D. GAUTHIER INC.**

CONSIDÉRANT la subvention reçue du Programme Nouveaux Horizons Aînés pour l'amélioration du centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique – Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat et l'installation d'une thermopompe pour les besoins des utilisateurs du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjudger en faveur de Plomberie G. et D. Gauthier inc., le contrat concernant l'achat et l'installation d'une thermopompe au centre communautaire, 2 rue de La Fabrique, pour la somme de cinq mille soixante-quinze dollars et quarante-cinq (5 075,45 \$), taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, datée du 5 avril 2017.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 23000 000.

2017-06-113

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le but premier d'une bibliothèque municipale est d'offrir aux citoyens et aux citoyennes un lieu de culture favorisant l'amélioration de la qualité de vie et répondant aux besoins de la jeunesse, des adultes et des aînés;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, soit d'informer, éduquer et donner accès à la culture et au savoir;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'un avant-projet de relocalisation de la bibliothèque municipal a déjà été travaillé conjointement entre la municipalité et la conseillère en développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet de relocalisation de la bibliothèque a été identifié comme action prioritaire à réaliser dans les consultations faites avec les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de relocalisation de la bibliothèque est inclus dans le plan d'action Municipalité amie des aînés 2015-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le dépôt d'une demande au Programme d'infrastructures Québec-Municipalité amie des aînés (MADA).

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte de réaliser les travaux conditionnellement à l'obtention de cette subvention et de payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à agir à titre de personne-ressource dans le cadre de cet appel de projet et à signe, pour au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-114

PRÉSENTATION – PROJETS PRIORITAIRES – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec le directeur M. Denis Girard et le directeur des communications et de la mobilisation M. Francis Turcotte de la Caisse Desjardins de La Matane, la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit présenter des projets prioritaires pour son développement;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juin 2017

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de La Matanie désire s’impliquer financièrement dans la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’autoriser la présentation de trois (3) projets prioritaires pour la municipalité de Saint-René-de-Matane, soit :

- la relocalisation de la bibliothèque municipale;
- l’éclairage au gazébo – route du Ruisseau-Gagnon
- la pose d’une dalle de béton pour recouvrir le fond de la patinoire.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SOGERM – COMPTE RENDU – SÉANCE DE MAI 2017

Mme la conseillère Jessy Leclerc, étant absente, il n’y a pas de compte rendu de la séance du mois de mai 2017 de la SOGERM.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2017

M. le maire Harold Chassé donne un compte rendu de la séance de mai 2017 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2017-06-115

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 5 juin 2017, l’ordre du jour étant épuisé. Et l’assemblée est levée à 20 h 11.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Harold Chassé
Président de la séance

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Harold Chassé
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière